

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 027-212704266-20260902-59_2026-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 59

Arrêté prescrivait le numérotage des maisons **Annule et remplace arrêté n° 81 de 2025**

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune

ARRÊTONS

Article 1er : Il est prescrit la numérotation suivante :

- **rue Jules Villegas** :
 - parcelles cadastrées AB 539- AB 540 portent le n°2 bis
- **rue Alexandre Laurent** :
 - parcelles cadastrées AC 124 et AC 321 portent le n°48

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- <https://adresse.data.gouv.fr>
- sdif.270@louviers@dgif.finances.gouv.fr
- mairies.sna@laposte.fr
- La Poste Agence Communale de Neaufles, 19 rue Saint Martin 27830 Neaufles Saint Martin
- Eure Normandie Numérique, Jean-Christophe BOYARD, 3 bis rue de Verdun 27000 Evreux
- Préfecture de l'Eure, service contrôle et légalité, boulevard Georges Chauvin, CS 40011, 27020 Evreux Cedex

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 02 septembre 2026
Le Maire,
Sonia MIKOLAJCZYK

